

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Formation des enseignants

## Le Conseil d'Etat a adopté le plan stratégique de la HEP pour 2017-2022

Négocié entre le Conseil d'Etat et le Comité de direction de la HEP, le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation des enseignant-e-s dont le canton aura besoin ces prochaines années. Un accent particulier est mis sur le renforcement du numérique dans la formation des enseignant-e-s et la réalisation d'une école plus inclusive. L'exposé des motifs et projet de décret portant sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la HEP a été formellement adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat répond par la même occasion à une détermination du Grand Conseil formulée par la députée Catherine Labouchère au sujet de la formation des enseignants d'allemand.

Inscrit dans la loi sur la Haute école pédagogique, le plan stratégique a été élaboré sur la base du programme de législature du Conseil d'Etat et du plan d'intention de la HEP. Il s'articule autour des missions fondamentales de la Haute école : enseignement, recherche, contributions à la société et politique institutionnelle. Pour chacun de ces quatre axes, des objectifs stratégiques et des mesures opérationnelles ont été arrêtés.

La HEP devra faire face durant la période 2017-2022 à la poursuite d'une augmentation massive de ses effectifs étudiants afin de répondre aux besoins des services employeurs du canton : de 2600 environ en 2017, le nombre total d'étudiant-e-s de la HEP devrait atteindre 3200 en 2021 (+23%). Dans ce contexte, la qualité des formations devra continuer à être garantie. Cette exigence prend une importance particulière alors que la haute école a entamé sa procédure d'accréditation institutionnelle selon la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.

Pour qu'un nombre suffisant de candidat-e-s aux professions de l'enseignement soit atteint, le plan stratégique prévoit une amélioration de l'accessibilité aux formations de l'enseignement, notamment pour les parcours atypiques et les reconversions professionnelles. La diversité des profils des enseignants doit aussi permettre, en complément d'autres mesures, de mieux prendre en compte la diversité croissante des élèves, en termes d'origine culturelle, de milieu socio-économique ou de besoins particuliers. Dans la perspective de l'intégration la meilleure possible de chaque élève, les formations de la HEP intégreront davantage les aspects liés à une école inclusive et aux apprentissages fondamentaux. Ces mesures répondent à la volonté de cultiver et

développer les bases de la vie commune en société exprimée dans le Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat. Elles seront accompagnées par une exploitation de la HEP inscrite dans la durabilité et la promotion de l'égalité.

La qualité de l'insertion professionnelle des diplômés de la HEP sera également améliorée. Outre la poursuite d'un dialogue continu avec les employeurs, la HEP est chargée de mettre sur pied des formations permettant d'enseigner quatre disciplines au secondaire I. La présence en classe des enseignant-e-s de la voie générale s'en trouvera renforcée, tout comme l'employabilité et les perspectives de carrière des diplômé-e-s.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2018

## **RENSEIGNEMENTS**

DFJC, Direction générale de l'enseignement supérieur, Chantal Ostorero, cheffe de service, 021 316 94 71

DFJC, Direction générale de l'enseignement supérieur, Michael Fiaux, directeur opérationnel en charge des hautes écoles,

021 316 94 98

## **TÉLÉCHARGEMENTS**

EMPD Plan stratégique HEP 2017-2022 Suite à la détermination Catherine Labouchère - Lettre du CE